Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses

Luxembourg, le 22 septembre 2026

Groupe de travail sur la prévention des infections associées aux soins : *Etablissements long séjour et soins à domicile*

Direction de la santé :

- **Dr Alexandre Mzabi**
- **Mme Virginie Martinet**

COPAS:

- **Max Mannes**
- **Sarah Albertinelli**
- **Tina Koch**
- **Judith Kusza**
- **Jessica Meisch**
- **Florence Seris**
- **Wendy Walraet**

Experte externe :

- **Françoise Schmit**

Recommandations nationales concernant les précautions standard en établissements de long séjour et soins à domicile

Cette recommandation a été validée par le Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses le 22 septembre 2026.

Les précautions standard (PS) constituent un ensemble de mesures essentielles destinées à prévenir la transmission des micro-organismes lors de tout acte de soins, y compris en situation d'urgence. Elles s'appliquent à tout usager, quel que soit son statut infectieux connu ou présumé, et doivent être mises en œuvre par tout professionnel ou toute personne impliquée dans les soins.

Les précautions standard constituent le socle de la prévention des infections associées aux soins (IAS). Elles poursuivent trois objectifs principaux :

- prévenir les IAS en limitant la transmission des agents infectieux ;
- protéger les professionnels, les usagers et toute personne impliquée dans les soins contre les risques biologiques ;
- garantir la sécurité des soins dans l'ensemble des secteurs de prise en charge.

Compatibles avec la qualité des soins et le confort des usagers, elles doivent être intégrées de manière systématique dans la pratique quotidienne.

Les précautions standard comprennent :

- l'hygiène des mains ;
- les équipements de protection individuelle ;
- l'hygiène respiratoire ;
- la prévention des accidents d'exposition au sang et aux produits biologiques ;
- la gestion des excréta ;
- la gestion du linge ;
- la gestion de l'environnement ;
- la gestion et l'entretien du matériel et des dispositifs médicaux ;
- la gestion des déchets.

Objet et domaine d'application

Les présentes recommandations définissent les mesures de précautions standard applicables :

- dans les établissements de long séjour, comprenant les établissements à séjour continu (ESC), les établissements à séjour intermittent (ESI) ainsi que les centres semi-stationnaires ;
- dans les structures de soins à domicile.

Les précautions standard concernent l'ensemble des professionnels de santé, des intervenants, des aidants, des proches et de toute personne participant aux soins ou susceptible d'être en contact avec l'usager.

Définitions

Usager : terme générique désignant indifféremment le résident, le client ou le bénéficiaire de soins.

Produits biologiques : terme générique désignant l'ensemble des liquides et matières biologiques d'origine humaine, qu'ils contiennent du sang ou non, notamment : le sang, les urines, les selles, les vomissures, les expectorations, le liquide céphalorachidien, la salive, les sécrétions nasales, le sperme, les sécrétions vaginales, le lait maternel et les autres liquides biologiques, à l'exception de la sueur.

Hygiène des mains

Principes

Afin de garantir l'efficacité de l'hygiène des mains, les mesures suivantes doivent être respectées dans tous les secteurs d'activité :

- ne porter aucun bijou aux mains, aux poignets ou aux avant-bras (bagues, alliance, bracelets, montre, connectée ou non) ;
- maintenir les ongles courts, propres, sans vernis, faux ongles ou tout procédé assimilé (gel, résine, capsules, etc.) ;
- porter une tenue professionnelle laissant les avant-bras dégagés ;
- protéger toute plaie ou lésion cutanée des mains par un pansement occlusif.

Indications

Lors des activités de soins, l'hygiène des mains doit être réalisée conformément aux cinq indications de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) :

- avant de toucher un usager ;
- avant tout geste aseptique ;
- après tout risque d'exposition à un produit biologique ;
- après avoir touché un usager ;
- après avoir touché l'environnement de l'usager.

Il est également recommandé de réaliser une hygiène des mains immédiatement avant la mise en place des gants ou de tout autre équipement de protection individuelle, puis immédiatement après leur retrait.

Modalités

La friction des mains avec une solution hydroalcoolique (SHA) constitue la méthode de référence pour l'hygiène des mains en milieu de soins.

Il est recommandé :
- de réaliser une friction hydroalcoolique sur des mains propres et sèches ;
- d'effectuer cette friction au plus près du soin (« at the point of care ») ;
- de garantir un accès permanent aux solutions hydroalcooliques, notamment au moyen de distributeurs fixes, de flacons individuels ou de distributeurs installés sur les chariots de soins.

Le lavage des mains à l'eau et au savon est recommandé lorsque les mains sont visiblement souillées ou après un contact ayant entraîné une souillure par un produit biologique.

En dehors des activités de soins, un lavage des mains à l'eau et au savon est recommandé :
- à la prise et à la fin de poste ;
- avant et après un changement de tenue professionnelle ;
- après un passage aux toilettes ;
- après s'être mouché ;
- avant et après la manipulation de denrées alimentaires ou la prise d'un repas ;
- lorsque les mains sont visiblement sales, souillées ou moites.

Equipements de protection individuelle (EPI)

Principes

Quel que soit le secteur d'activité, il est recommandé que tout professionnel porte une tenue professionnelle propre, adaptée à son activité et exclusivement réservée à celle-ci.

Les équipements de protection individuelle (EPI) comprennent notamment :
- les gants ;
- les protections du visage (masque chirurgical, lunettes de protection ou visière) ;
- les protections de la tenue (tablier ou surblouse).

Les EPI doivent être mis en place immédiatement avant le soin, retirés dès sa réalisation et éliminés selon la filière appropriée.
Une hygiène des mains doit être réalisée immédiatement après le retrait des EPI.

Port de gants

Le port de gants est recommandé uniquement :
- en cas de risque de contact avec du sang ou tout autre produit biologique ;
- lors d'un contact avec une muqueuse ou une peau lésée ;
- lorsque le professionnel présente une lésion cutanée au niveau des mains.

Il est recommandé :
- d'enfiler les gants sur des mains propres et sèches ;
- de changer de gants chaque fois qu'une hygiène des mains aurait été indiquée si les gants n'avaient pas été portés ;
- de changer de gants en cas de perforation ou lors d'une utilisation prolongée (au plus tard après 30 minutes ou dès que les mains deviennent moites) ;
- de ne jamais laver ou désinfecter les gants à usage unique ;
- de ne jamais superposer plusieurs paires de gants ;
- de réaliser une hygiène des mains immédiatement après leur retrait.

Protection du visage

Lors de tout soin exposant à un risque de projection de sang ou d'un autre produit biologique, il est recommandé de porter un masque chirurgical à usage unique associé à des lunettes de protection ou à une visière.

Le masque doit être remplacé s'il est humide, souillé ou détérioré.

Les protections du visage doivent être retirées dès la fin du soin, puis suivies d'une hygiène des mains.

Protection de la tenue

La protection de la tenue doit être adaptée au niveau de risque du soin réalisé.

Il est recommandé :
- d'utiliser un tablier plastique imperméable à usage unique lors des soins exposant à un risque de souillure, de mouillure ou de projection de produits biologiques ;
- d'utiliser une surblouse imperméable à manches longues à usage unique lorsque le risque d'exposition aux produits biologiques est important.

Les protections de la tenue doivent être retirées immédiatement après le soin et éliminées selon la procédure en vigueur.

Hygiène respiratoire

Principes

Il est recommandé que chaque établissement ou réseau de soins dispose d'une procédure d'hygiène respiratoire.
Les informations relatives aux mesures d'hygiène respiratoire ainsi que le matériel nécessaire doivent être facilement accessibles aux professionnels, aux usagers, aux visiteurs et à tout intervenant externe.

Indications

Les mesures d'hygiène respiratoire s'appliquent à toute personne présentant des symptômes respiratoires, notamment une toux ou une expectoration.

Modalités

L'hygiène respiratoire repose sur les mesures suivantes :
- couvrir le nez et la bouche à l'aide d'un mouchoir à usage unique lors de la toux ou des éternuements, puis éliminer immédiatement celui-ci ;
- en l'absence de mouchoir, tousser ou éternuer dans le pli du coude ;
- réaliser une hygiène des mains après tout contact avec des sécrétions respiratoires ou avec des objets contaminés ;
- éviter de porter les mains aux yeux, au nez ou à la bouche ;
- porter un masque en présence de symptômes respiratoires.

Prévention des accidents d'exposition au sang et aux produits biologiques (AES)

Principes

Il est recommandé que chaque établissement ou réseau de soins dispose d'une procédure formalisée, régulièrement actualisée et connue de l'ensemble des professionnels.

Indications

La prévention des accidents d'exposition au sang et aux produits biologiques vise à protéger les professionnels contre le risque de transmission d'agents infectieux, notamment le VIH, le virus de l'hépatite B (VHB) et le virus de l'hépatite C (VHC).

Modalités

Il est recommandé :

- de porter des EPI adaptés lors de tout soin exposant à un risque de projection ou d'aérosolisation de produits biologiques ;
- de porter des gants lorsqu'il existe un risque de contact avec du sang ou un autre produit biologique, en particulier lors de la manipulation d'objets piquants, coupants ou tranchants ;
- de ne jamais recapuchonner, plier, casser ou désadapter manuellement une aiguille après usage ;
- d'éliminer immédiatement tout objet piquant, coupant ou tranchant dans un collecteur conforme, placé au plus près du soin ;
- de privilégier l'utilisation de dispositifs de sécurité (aiguilles sécurisées, dispositifs rétractables);
- de privilégier le matériel à usage unique lorsque cela est possible ;
- de transporter les prélèvements biologiques, le linge et le matériel souillés dans des contenants étanches, fermés et correctement identifiés.

Gestion des excréta

Principes

Les excréta (urines, matières fécales, vomissures et autres déjections humaines) sont susceptibles de contenir des micro-organismes transmissibles. Leur gestion doit être réalisée de manière à prévenir tout risque de contamination de l'usager, des professionnels, de l'environnement et du matériel.

Il est recommandé que chaque établissement ou réseau de soins dispose d'une procédure relative à la gestion des excréta.

Modalités

Il est recommandé :

- de porter les équipements de protection individuelle adaptés au risque encouru ;
- de réaliser une hygiène des mains immédiatement après toute manipulation d'excréta ou de dispositifs ayant été en contact avec ceux-ci ;
- de transporter les excréta dans un contenant fermé afin de prévenir tout risque de fuite ou d'éclaboussure ;
- de ne jamais éliminer les excréta dans un lavabo ou un évier ;
- de privilégier l'utilisation d'un lave-bassin ou de dispositifs à usage unique lorsque ces équipements sont disponibles ;

- d'éviter la vidange, le nettoyage ou le rinçage manuels des bassins, urinaux, seaux de chaise percée ou autres dispositifs de recueil, en raison du risque d'aérosolisation et de contamination de l'environnement ;
- de nettoyer et de désinfecter le matériel réutilisable conformément aux procédures en vigueur lorsque son utilisation est nécessaire.

Gestion du linge

Principes

Il est recommandé que chaque établissement ou réseau de soins dispose d'une procédure relative au traitement et à l'évacuation du linge.

Modalités

Toute manipulation de linge propre doit être précédée d'une hygiène des mains.

Il est recommandé :
- de manipuler le linge souillé avec précaution, sans le secouer, et de le plier vers l'intérieur afin de limiter la dispersion des micro-organismes ;
- de porter des gants à usage unique et un tablier plastique lors de la manipulation de linge souillé par des excréta ;
- d'éliminer les matières fécales dans les toilettes avant le traitement du linge ;
- de ne jamais déposer le linge sale sur le sol ou sur une surface propre ;
- d'évacuer le linge sale dans des sacs fermés prévus à cet effet, au plus près du soin et conformément aux procédures en vigueur.

Gestion de l'environnement

Principes

Il est recommandé que chaque établissement ou réseau de soins dispose de procédures relatives au nettoyage et à la désinfection de l'environnement, adaptées aux locaux, aux activités réalisées et aux produits utilisés, et classe les locaux selon leur niveau de risque infectieux. Cette classification permet d'adapter les fréquences, les méthodes et les produits d'entretien, tout en favorisant une harmonisation des pratiques au sein de l'établissement ou du réseau.

L'entretien de l'environnement contribue à limiter la transmission des micro-organismes par les surfaces et les équipements fréquemment touchés.

Modalités

Il est recommandé :
- d'utiliser des produits détergents ou détergents-désinfectants conformes aux recommandations du fabricant ;
- de respecter les concentrations, les temps de contact et les modalités d'utilisation des produits;
- de privilégier une progression du plus propre vers le plus sale et du haut vers le bas ;
- de nettoyer immédiatement toute souillure par du sang ou tout autre produit biologique selon la procédure en vigueur ;
- de nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteurs, barrières de lit, télécommandes, dispositifs de commande, etc.) ;
- d'assurer l'entretien du matériel de nettoyage après chaque utilisation et de le stocker dans des conditions permettant son séchage.

Gestion et entretien du matériel et des dispositifs médicaux (DM)

Principes

Tout dispositif médical réutilisable doit faire l'objet d'un traitement adapté à son utilisation, conformément aux recommandations du fabricant et à la réglementation en vigueur.
Le traitement des dispositifs médicaux comprend, selon le niveau de risque infectieux, le nettoyage, la désinfection ou la stérilisation. On ne peut désinfecter ou stériliser que ce qui est propre.
Les dispositifs médicaux à usage unique ne doivent jamais être réutilisés.
Le niveau de traitement des dispositifs médicaux réutilisables est déterminé en fonction du risque infectieux associé à leur utilisation, selon une classification reconnue telle que la classification de Spaulding, en complément des recommandations du fabricant et des exigences réglementaires en vigueur.

Modalités

Il est recommandé :

- de respecter les instructions du fabricant pour le nettoyage, la désinfection ou la stérilisation des dispositifs médicaux ;
- de nettoyer le matériel réutilisable immédiatement après utilisation ou dès que possible ;
- de vérifier l'intégrité et le bon fonctionnement des dispositifs médicaux avant leur réutilisation;
- de stocker le matériel propre dans un environnement propre, sec et protégé de toute contamination ;
- d'utiliser un dispositif médical à usage unique chaque fois que cela est requis.

Gestion des déchets

Principes

Les déchets produits lors des soins doivent être triés, conditionnés, transportés et éliminés conformément à la réglementation nationale en vigueur.

Modalités

Il est recommandé :

- de trier les déchets dès leur production ;
- d'éliminer les déchets dans la filière adaptée selon leur nature ;
- de fermer les sacs ou les conteneurs avant leur évacuation ;
- de manipuler les déchets de manière à prévenir tout risque d'exposition pour les professionnels, les usagers et l'environnement ;
- d'éliminer immédiatement les objets piquants, coupants ou tranchants dans un collecteur conforme, situé au plus près du soin ;
- de remplacer les collecteurs lorsqu'ils atteignent leur niveau maximal de remplissage recommandé (en règle générale aux deux tiers de leur capacité) ;
- de ne jamais comprimer manuellement les sacs de déchets.

Références utiles :

1. RKI, KRINKO. Händehygiene in Einrichtungen des Gesundheitswesens. Bundesgesundheitsblatt. 2016; 59:1189-220.

2. RKI, KRINKO. Anforderungen an die Hygiene bei der Reinigung und Desinfektion von Flächen. Bundesgesundheitsblatt. 2004; 47:51-61.

3. Agence de la santé publique du Canada. Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins. Ottawa (ON): ASPC; 2016.

4. Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H). Actualisation des précautions standard : établissements de santé, établissements médicosociaux, soins de ville. Paris: SF2H; 2017.

5. Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H). Recommandations pour la prévention des infections associées aux soins (IAS). Paris: SF2H; 2020.

6. CPIAS Bourgogne Franche-Comté. Guide de l'entretien des locaux en établissement médico-social. Recommandations 2019 – version 2. Dijon: CPIAS BFC; 2019.

7. CPIAS Occitanie. Traitement des dispositifs médicaux réutilisables en EMS. Toulouse: CPIAS Occitanie; 2021.

8. World Health Organization. WHO Guidelines on Hand Hygiene in Health Care. Geneva: WHO Press; 2009.

9. World Health Organization. Infection prevention and control: Standard precautions in health care. Geneva: WHO; 2021.

10. Hygiène, Prévention et Contrôle de l'Infection Vaud (HPCI Vaud). Guides romand pour la prévention des infections associées aux soins; troisième édition ; Lausanne : HPCI Vaud ; avril 2017.